Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 8 (1916)
Heft: 3

Artikel: La commission des fabriques
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383106

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de 20,000 quintaux, celle de la verrerie de 80,000 quintaux, celle du pétrole de 300,000 quintaux et enfin celle du fer est près d'un million de quintaux inférieure aux chiffres de 1913, année qui pouvait être considérée comme normale.

Après avoir examiné cette rapide statistique, l'on ne doit plus s'étonner du renchérissement de la vie et de la pénurie de certaines matières ou produits.

Au cours de l'exercice, l'administration a eu à s'occuper de 3906 contraventions relatives aux interdictions d'exportations; la plupart de ces contraventions ont été liquidées sur les bases d'amendes qui ont produit 69,122 fr. 60, plus 60,881 fr. 30 pour confiscations des marchandises. Dans 51 cas, les fautifs ont été renvoyés devant les tribunaux militaires. Au commencement de l'année, la contrebande des objets ou matières dont l'exportation était défendue, avait pris une si grande extension dans le Jura bernois, le long de la frontière française, que les agents du service des douanes étaient insuffisamment nombreux et que l'aide de la troupe a dû être requise pendant un certain temps. Par la suite, la frontière française ayant été entièrement fermée à toute circulation, cette aide n'a plus été nécessaire.

La Commission des fabriques

Le Conseil fédéral, dans sa séance du 24 mars 1916, et conformément à la loi sur le travail dans les fabriques, a constitué la commission des fabriques. L'article 85 de la loi du 18 juin 1914 dit expressément:

« Le Conseil fédéral nomme une commission dite « des fabriques » qui doit comprendre des hommes de science et des représentants, en nombre égal, des fabricants et des ouvriers.

Cette commission est appelée en particulier à donner son avis sur des questions que le Conseil fédéral doit régler par des ordonnances ou par des arrêtés d'ordre général. »

La commission est composée comme suit: Le chef du Département fédéral de l'économie publique est désigné comme président d'office. Les représentants de la science sont le Dr Roth, professeur d'hygiène à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, et M. Wild, conseiller national, architecte, à St-Gall. Comme représentants des fabriques: MM. Bonzanigo, ingénieur, président de l'Association industrielle tessinoise, à Bellinzone; le conseiller national Frey, vice-président de l'Association suisse du commerce et de l'industrie, à Zurich; le conseiller national Dr Odinga, fabricant, à Horgen; F. Piquet, président de la Société suisse des entrepreneurs, à Genève; P. Robert, conseiller aux Etats, fabricant, à Fontainemelon; le conseiller national Scheidegger, ancien président du Gewerbeverein suisse, à Berne; Sulzer-Schmid, fabricant, à Winterthour; Syz, fabricant, à Zurich.

Comme représentants des ouvriers: MM. le conseiller national Greulich, secrétaire ouvrier suisse, à Zurich; G. Heymann, secrétaire de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, à Berne; Mme Hüni, secrétaire ouvrière, à Zurich; M. Ch. Hubacher, secrétaire de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, à Genève; Huggler, ancien secrétaire de la Fédération suisse des ouvriers métallurgistes, à Zurich; Pauli, secrétaire de la Fédération suisse des ouvriers sur bois, à Lausanne; Scherrer, président de la Fédération des ouvriers chrétiens de la branche technique, à St-Fiden; et le conseiller national Studer, à Winterthour.

Cette commission sera renouvelée chaque fois pour la période triennale valable dans l'administration fédérale. La période courante expire à fin mars 1918.

Le Nationalisme

M. F. de Wrangel, ancien directeur du Lycée Alexandre (collège des sciences politiques), Pétrograd, actuellement à Ascona, a publié, il y a quelque temps déjà, dans la *Voix de l'Humanité* une étude des plus intéressantes sur « Le nationalisme comme principe constructif et destructif ». Nous la reproduisons, certains que nous sommes qu'elle intéressera les lecteurs de la *Revue*. Le problème du nationalisme est un de ceux qui laissent perplexe le monde des psychologues, tant la guerre nous l'a montré sous un jour spécial. Dans tous les cas, qu'il s'agisse du nationalisme des gouvernants et des diplomates ou de celui du peuple, nous ne saurions jamais nous intéresser assez à ce problème. Combien de faits, simples en apparence, se montrent compliqués si on se donne la peine de les analyser.

L'étude qu'on va lire sera utile à ce point de vue.

* * *

Le nationalisme comme principe constructif et destructif

Le nationalisme comme principe politique est de récente date. Il naquit lors des conspirations italiennes pour la libération du pays natal au temps de la domination autrichienne, et lors des déclamations d'idéalistes germaniques, persécutés d'ailleurs par la police de leurs différents pays, rêvant d'un Vaterland aux contours indécis.

Il prit des formes précises d'une politique avisée, ne perdant de vue ni le but suprême ni les moyens pratiques pour y arriver, une politique dont les représentants les plus marquants furent Cavour et Bismarck.